



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 - ANNEE 2024

Séance du : 8 avril 2024
Présidence : Didier KHELFA
Délibération : N° 24_20DL

Objet : Autoriser le Président à signer la convention tripartite free pro, Enedis, TE SMED13

L'an deux mil vingt-quatre et le 8 avril, à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Étaient présents : voir liste jointe.
Constatant que le quorum est atteint.

Il est exposé :

A la demande de l'opérateur Free Pro, il a été formalisé une convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité BT et HTA aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques.

Il s'agit d'une convention tripartite (FreePro, ENEDIS et TE-SMED13).

La version utilisée de la convention est la version validée par la FNCCR-ERDF du 23 mars 2015, mise à jour en octobre 2023 avec l'intégration de l'avenant relatif à l'arrêté technique du 24 décembre 2021.

Le Comité Syndical après avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- Article 1 : D'autoriser le Président à signer la convention tripartite (ci-jointe) et tout acte afférent à cette convention.

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et ans susdits

Le Président,

Didier KHELFA